

## FICHE DESCRIPTIVE DE LA FORMATION



### Collectif confédéral femmes mixité

Espace revendicatif  
263, rue de Paris  
Case 5-1  
93516 Montreuil Cedex

Tél : 01 55 82 81 57

Courriel : [s.burdett@cgt.fr](mailto:s.burdett@cgt.fr) et [fem-mixite@cgt.fr](mailto:fem-mixite@cgt.fr)

Site internet : <http://www.cgt.fr>

## Techniques d'entretien et de recueil du récit des victimes de violences sexistes et sexuelles au travail

### Population syndicale concernée :

Tou·te·s les syndiqué·e·s. de la CGT, et plus particulièrement les camarades en responsabilités dans les organisations territoriales et fédérations et élu·e·s ou mandaté·e·s.

### Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation a été co-élaborée avec l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT). Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de tou·te·s nos syndiqué·e·s pour accueillir et recueillir la parole des victimes de violences sexistes et sexuelles.

### Les objectifs de formation :

À la fin de la formation les stagiaires seront en capacité :

- d'identifier les méthodes d'entretien pour recueillir des récits de victimes de violences sexistes et sexuelles ;
- d'identifier les modes de preuve en matière de violences sexuelles.

### Les thèmes abordés :

- La preuve en matière de violences sexistes et sexuelles au travail ;
- Les méthodes d'entretien pour recueillir des récits de victimes ;
- L'étude d'un dossier de preuves avec la technique du faisceau d'indices graves et concordants ;
- L'entraînement au recueil de la parole en petits groupes à travers des cas pratiques/mises en situation.

### Les prérequis à cette formation :

Les stagiaires devront déjà avoir suivi la Formation syndicale générale de niveau 1 (tronc commun) ou la formation « participer à la vie de la Cgt (3 modules).

### Évaluations prévues :

Évaluation de fin de formation.

### Forme et durée de l'action de formation

Stage d'une demi-journée en visioconférence de 9h00 à 12h30 (durée 3h30).

Formateur·rice·s : un·e juriste de l'AVFT et Frédérique Bartlett, conseillère confédérale CGT droits des femmes et discriminations.